

18 heures et 10 mn monsieur le maire ouvre la séance.

Présents : MM. Daniel JUGY, Jean-Pierre TOULOUSE, Michel AUDRAN, Yves BLANCHET, Philippe POULEAU, Charles SPETH, Antonio PEREZ, Patrice REVAH. M^{mes} Danielle DAUBE, Elizabeth PEREIRA, Fabienne JOUVE et.

Absente / pouvoir : M^{me} Marion BRUNO à M. Yves BLANCHET.

Mairie : M^{me} Aurélie BILLARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TOULOUSE.

Mme Aurélie BILLARD, directrice des services, fait la lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal du 07 décembre 2016. Pas d'observation ni de question, signature du registre des délibérations.

Ordre du jour

URBANISME - Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme et transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'agglomération Provence Alpes (rapporteur Ph. POULEAU, adjoint délégué aux bâtiments et à l'urbanisme)

Information aux membres du conseil municipal.

Premier Plan Local d'Urbanisme établi dans le département, le PLU de la commune date de 2001. Aujourd'hui, celui-ci mériterait des modifications mineures car il comporte plusieurs incohérences.

Or, suite au rendez-vous pris avec la Direction Départementale du Territoire en novembre 2016 et d'après la loi Grenelle II de 2010, une révision devrait être engagée et non une modification. Mais, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 transfère la compétence PLU aux communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage composée d'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'oppose à ce transfert automatique. La révision du PLU serait donc engagée par la Communauté Provence Alpes Agglomération si cette compétence lui est transférée à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, M. Philippe POULEAU rappelle que la nouvelle communauté d'agglomération devra établir un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à partir duquel différents plans, opérations et programmes devront être rendus compatibles conformément au Code de l'urbanisme, et notamment les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacements urbains (PDU), les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme (PLU), etc.

Ainsi, créer de nouvelles zones constructibles au sein de la commune n'est pour l'instant pas possible compte tenu de ces obligations. Cette situation est un enjeu faible car seul le grand terrain au centre du quartier des Grées actuellement en zone AU de notre PLU serait impacté.

En conclusion, aucune délibération ne sera prise concernant une mise révision du PLU de la commune. De plus, le conseil municipal a été informé de la possibilité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté Provence Alpes Agglomération.



1 – ELUS - Indemnités de fonction du maire (rapporteur D. JUGY maire)

L'indemnité de fonction du maire est actuellement calculée sur la base de 43% de l'indice brut 1015 (conseil municipal du 28 mars 2014). Compte tenu de l'importance des charges sociales retenues pour la commune, monsieur le maire demande de baisser de 1% la base de calcul de son indemnité, soit de fixer celle-ci à 42 % de l'indice brut 1015 à compter du 08 février 2017. Les indemnités des adjoints, telles que définies lors du conseil municipal du 28 mars 2014, sont inchangées.

1 abstention (maire). Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - SECURITE - Plan de financement projet de vidéoprotection et de sécurisation des bâtiments communaux (rapporteur Ph. POULEAU, adjoint délégué aux bâtiments et à l'urbanisme)

Suite aux multiples incivilités, le conseil municipal avait autorisé monsieur le maire à engager des démarches pour l'installation de dispositifs de vidéoprotection et d'alarmes sur notre commune et en particulier sur les bâtiments publics. A la fin de l'année 2016, MM. Ph. POULEAU et M. AUDRAN ont rencontré deux entreprises spécialisées dans ce domaine. Concernant la sécurisation du bâtiment du groupe scolaire, le coût serait de 15 000 € ht. Le projet comporte la pose de capteurs sur les portes d'accès, des détecteurs de présence et deux caméras en extérieur : dispositif anti-intrusion (5 000 € ht), dispositif de vidéo-protection (8 500 € ht) et 1 500 € ht de divers et imprévus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sécurisation du groupe scolaire communal			
Dépenses		Recettes	
Dispositif d'alarme anti-intrusion	5 000 €	État (crédits FIPDR 2017) 40% du montant ht	6 000 €
Dispositif de vidéoprotection	8 500 €	Conseil régional PACA (Crédits Plan régional de sécurité intérieure) 20 % du montant ht	3 000 €
Divers et imprévus	1 500 €	Participation communale (dont TVA)	9 000 €
Total ht	15 000 €		
TVA 20 %	3 000 €		
Total TTC	18 000 €	Total TTC	18 000 €

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - VOIRIE - Dénomination des carrefours giratoires communaux (ronds-points) (rapporteur J.P TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement)



Suite aux différentes délibérations prises lors de précédents conseils municipaux, le rond-point au carrefour des avenues P&M JOUVE et des GREES sera baptisé « rond-point des Grées ». Le rond-point au carrefour de l'avenue des GREES et du chemin du PESQUIER sera baptisé « rond-point Léonce AMIELH » (fondateur de l'association des Amis du Viel Aiglun). La famille (4 enfants et 2 petits enfants) a donné son accord

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - MATERIEL - Achat de matériel d'occasion pour l'entretien des espaces verts (rapporteur J.P TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement)

L'entretien des espaces verts, et notamment du stade, nécessite l'usage de matériel spécifique. M^{me} DE SORDI veuve PORRO Antoinette, résidant 2 chemin de la Barricade 04000 Digne-les-Bains, propose de céder à la Commune un pulvérisateur d'occasion de marque Blanchard type PM20 pour un montant de 600 €. Ce matériel s'adapte sur le microtracteur.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal

5. RESEAUX-EAU - Travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable au hameau du Collet et en traverse du vallon de Fergons – Avenant n°01 (rapporteur J.P TOULOUSE, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie et à l'environnement)

Les travaux réalisés par l'entreprise SACCO de Digne-les-Bains sont terminés. La réception des travaux sera réalisée en semaine 07. Le montant du marché initial était de 117 848.20 € ht. Le décompte final des travaux laisse apparaître un dépassement de 1 927.44 € ht, portant le montant total du marché à 119 775.64 € ht. (Pose d'un réducteur de pression de quartier, d'un nouveau compteur de sectorisation, remplacement d'une vanne d'isolement défectueuse, etc.) Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 pour la somme sus indiquée.

6. CENTRE VILLAGE - Aménagement d'un jardin d'enfants – Attribution procédure adaptée (rapporteur Ph. POULEAU, adjoint délégué aux bâtiments et à l'urbanisme)

Suite à la consultation des entreprises et fournisseurs par procédure adaptée l'attribution des 3 lots est la suivante:

Titulaires	Montants
Lot 1 : terrassement / VRD / maçonnerie	
SACCO, rue Ferdinand de Lesseps, BP9011 04990 Digne-les-Bains	64 026.80 € ht (63 426.80 € ht + 600.00 € ht pour l'option)
Lot 2 : plantations	
Lagier Sébastien, les Chabanons, Ribiers 05300 Val Buëch Méouge	2 242.50 € ht
Lot 3 : jeux enfants	
Lagier Sébastien, les Chabanons, Ribiers 05300 Val Buëch Méouge	24 929.00 € ht (20 269.00 € ht + 4 660.00 € ht pour l'option)
Montant total des travaux tous lots confondus	91 198.30 € ht




La mission Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé est assurée par le cabinet VERITAS de Digne-les-Bains.

7 –ASSURANCES – Attribution procédure adaptée contrats d’assurance 2017-2020 (rapporteur D. JUGY, maire)

Attribution des différents lots suite à la consultation effectuée :

Titulaires	Montants
Lot 1 : dommages aux biens	
MAIF Direction Associations et Collectivités 200 avenue Salvador Allende 79038 Niort cedex 09	4 393.01 € TTC par an
Lot 2 : responsabilité civile générale et protection juridique	
SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 09	1 268.91 € TTC par an
Lot 3 : flotte véhicules	
MAIF Direction Associations et Collectivités 200 avenue Salvador Allende 79038 Niort cedex 09	2 229.39 € TTC par an
Lot 4 : assurances du personnel	
Groupement conjoint SASU Pilliot / CBL Insurance dont le mandataire est SASU Pilliot 19 rue de Saint-Martin BP 40002 62921 Aire-sur-la-Lys cedex	Taux de cotisation sur traitement brut, nouvelle bonification indiciaire et supplément familial : Agents CNRACL : 5.25 % Agents IRCANTEC : 1.82 %

Cette consultation engendre une économie de 6.200 €/an sur l'ensemble des contrats.

- COMMUNICATION (rapporteur M. AUDRAN, adjoint délégué adjoint délégué à l’animation, la communication, la jeunesse et aux affaires scolaires)

8 - Contrat de maintenance des équipements téléphoniques des bâtiments communaux

Suite à la consultation effectuée, Michel AUDRAN, informe le conseil municipal de la signature d’un contrat de maintenance des équipements téléphoniques des bâtiments communaux à compter du 23 janvier 2017 pour une période de trois ans renouvelable par tacite reconduction avec TREES Telecom, ZI Athélia IV Espace Mistral 297 avenue du Mistral 13705 La Ciotat cedex, pour un montant de 53.95 € ht par mois payable annuellement.

9 - Contrat de maintenance informatique des équipements communaux

La société SUDERIANE de Manosque a été retenue pour un montant de 2 800.00 € ht/an.

10 – Contrats de téléphonie et de fourniture d’accès internet des bâtiments communaux

Suite à la consultation effectuée, différents contrats ont été conclus avec Bouygues Telecom Entreprises 37-39 rue Boissière 75116 Paris :

- Contrat de téléphonie pour un montant de 262 € ht par mois comprenant la reprise de toutes les lignes analogiques des bâtiments communaux pour une durée d’engagement de 36 mois et deux lignes mobiles (STM) pour une durée d’engagement de 24 mois.
- Carte M2M (panneau lumineux) : 3 € ht par mois. 2 € ht supplémentaires le premier mois uniquement pour la fourniture de la carte M2M. Durée d’engagement de 24 mois.



- Accès internet : 120 € ht par mois pour 4 box ADSL (mairie, pôle, école, STM) pour une durée d'engagement de 12 mois.

11 – BATIMENTS - Contrat d'entretien et de vérification des portails et portes sectionnelles (rapporteur D. JUGY, maire)

Suite à la consultation effectuée, la société Esclapez André et fils, ZI Les Iscles 04140 Seyne-les-Alpes a été retenue pour un montant de 630.00 € ht/an renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat porte sur 3 portes sectionnelles manuelles et 1 portail coulissant électrifié aux services techniques municipaux ; 1 portail coulissant électrifié en mairie.

12 – FINANCES - ENGAGEMENTS COMPTABLES (rapporteur D. JUGY, maire)

Engagements comptables du 07/12/2016 au 08/02/2017 (voir tableau récapitulatif annexé en pièce n° 01). Monsieur le maire donne lecture et explique certaines dépenses engagées pendant cette période. Pas d'observation de la part des élus présents.

Informations et questions diverses

Seules les informations les plus importantes sont restituées dans ce compte-rendu.

SDIS 04 : rapport 2016 Compagnie de Digne-les-Bains.

SMO - PACA THD : arrivée de la fibre optique sur notre commune. Début des travaux dans la ZAE semaine 08.

TDF recherche un emplacement sur la ZAE pour installer une station radioélectrique. Un premier contact à un lieu le 03 Février. Si une suite est donnée les Aiglunais(es) seront informé(e)s du projet avant tout accord avec le demandeur.

Séance levée à 20h15.

Vu le maire

Daniel JUGY



Le secrétaire de séance

Jean-Pierre TOULOUSE



BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - Dépenses engagées du 07/12/2016 au 08/02/2017 :

Néant

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 07/12/2016 au 08/02/2017 :

Fournisseurs	Objet	TTC	Date	SECT°
TECHNETUDES	Mission étude phase projet création accès PMR pour la mairie	5 520.00 €	12/01/2017	INVEST
ESCLAPEZ ANDRE	Changement boîtier de treuil à chaîne porte garage STM	312.00 €	12/01/2017	FONCT
LA POSTE	10 lettres suivies 50g	24.20 €	12/01/2017	FONCT
THEATRE DURANCE	Théâtre classes CE2 CM1 et CM2 le 10.03.2017	330.00 €	12/01/2017	FONCT
SCAL	Transports sorties piscines 2017	1 300.00 €	12/01/2017	FONCT
PISCINE LES EAUX CHAUDES	10 séances piscine classes CP, CE1, CM1 et CM2 du 11.01.2017 au 25.03.2017	1 442.00 €	12/01/2017	FONCT
CENTRE DE GESTION	Intervention archiviste 2 jours bureau directrice des services	680.00 €	12/01/2017	FONCT
CENTRE DE GESTION	Intervention archiviste suivi annuel le 18.09.2017	340.00 €	12/01/2017	FONCT
JARDIN FLORENCE	Vase cadeau mariage du 14.01.2017	40.00 €	12/01/2017	FONCT
TMI SARL	Réparation flexible nettoyeur haute pression	22.75 €	12/01/2017	FONCT
TMI SARL	Réparation tondeuse Honda	388.80 €	12/01/2017	FONCT
GAZETTE DES COMMUNES	Renouvellement abonnement la gazette des commune 2017	234.00 €	12/01/2017	FONCT
SANITEC	Fournitures de descente eau pluviale pour le pôle	51.60 €	13/01/2017	FONCT
CEF	Prises salle informatique école	29.52 €	23/01/2017	FONCT
TMI SARL	Flexible pour nettoyeur haute pression	163.87 €	23/01/2017	FONCT
CARREFOUR	Réception des vœux 2017	777.95 €	23/01/2017	FONCT
AMPLIFON	Embouts de protection pour le bruit STM	352.00 €	26/01/2017	FONCT
TMI SARL	Longueur tuyau aspirateur feuilles	414.00 €	30/01/2017	FONCT
ARNAUD	2 clés porte de service bâtiment STM	11.00 €	06/02/2017	FONCT
CEF	Interrupteur salle de jeux école	30.48 €	06/02/2017	FONCT
SERIGRAPHIE DE PROVENCE	Adhésifs pour plaques signalétiques ZAE	42.00 €	06/02/2017	FONCT

Total

12 506.17 €

Le maire,
Daniel JUGY.



